

Délégation des aides à la pierre

La Roche-sur-Yon Agglomération

Amélie MITRI

Service Habitat et Hébergement
Hôtel de Ville et d'Agglomération
Place du Théâtre – BP 829
85 021 LA ROCHE-SUR-YON Cedex
Tel : 02 72 78 10 94
amelie.mitri@larochesuryon.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Aides de l'Etat déléguées par convention :
 - o Construction, acquisition, réhabilitation, démolition de logements locatifs sociaux (PLS, PLUS, PLAI).
 - o Rénovation de l'habitat privé (aides de l'ANAH).
 - o Location-accession (agrément PSLA).
 - o Création et amélioration d'hébergements spécifiques : maisons-relais, résidences sociales, foyers jeunes travailleurs, logements étudiants, ...
- Aides exclues de la délégation :
 - o Aides de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) aux opérations de rénovation des zones sensibles (ZUS).

La nouvelle convention de délégation a été signée pour la période 2018-2023 avec un objectif pour le parc social de produire 1 121 logements locatifs sociaux (100 PLS, 683 PLUS et 338 PLAI) et 90 PLSA ; et pour le parc privé, la réhabilitation de 1 026 logements privés.

TYPE D'AIDE

Subvention / prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

La Roche-sur-Yon Agglomération

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes HLM, SEM, associations, propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, syndicats de copropriété.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Etat.



ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Pour 2022, l'enveloppe prévisionnelle fixée dans le cadre de la convention de délégation – Avenant de début de gestion s'élève à :

- 646 878.24 € pour le logement locatif social (177 logements PLUS et PLAI),
- 1 366 157 € pour l'habitat privé ANAH, (139 logements).

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Bilan 2021 : 1 8 572 717 € engagés au titre de la délégation des aides à la pierre dont :

- ↘ 393 550 € pour le financement de 225 logements (90PLUS et 55 PLAI),
- ↘ 1 463 717 € pour 151 logements.

OBSERVATIONS

La Roche-sur-Yon Agglomération est délégataire des aides à la pierre depuis 2006. Depuis cette date, la convention de délégation de compétence a été renouvelée à plusieurs reprises. De 2006 à fin 2012, La Roche-sur-Yon disposait d'une délégation de Type 2 ; et à compter du 1^{er} janvier 2013, elle dispose d'une délégation de Type 3. Elle instruit les décisions de financement pour le parc public et les aides de l'ANAH.

